



LE GUIDE DES DÉCHETS
QUI VOUS SIMPLIFIE LA VIE

ÉDITION 2026-2027

ZOOM SUR NOS POUBELLES ELLES PEUVENT PERDRE DU POIDS !

NOS DÉCHETS EN QUELQUES CHIFFRES*



107 KG
D'ORDURES
MÉNAGÈRES
PAR HABITANT



66 KG
D'EMBALLAGES
PAR HABITANT
(HORS VERRE)



37 KG
D'EMBALLAGES
EN VERRE
PAR HABITANT

Chiffres de 2025

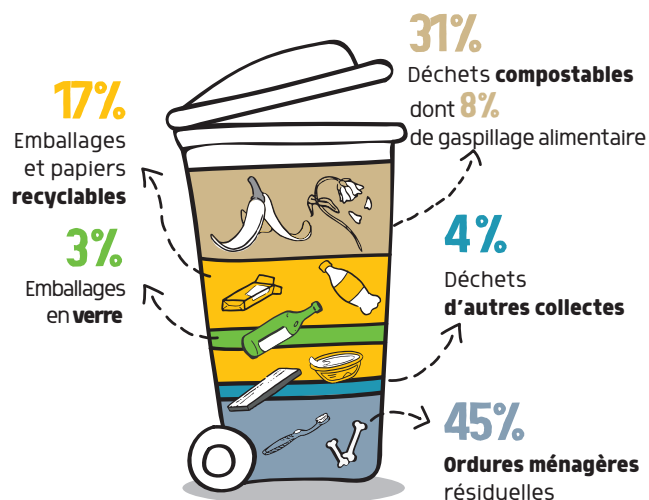
ENJEU

DES PROGRÈS SONT ENCORE POSSIBLES

> Une analyse, faite en 2025, de la composition de nos poubelles grises a montré que **plus de la moitié des déchets jetés peuvent être évités, compostés ou recyclés.**

COMPOSITION DE LA POUBELLE GRISE

% en 2026



* sur le territoire de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odun.

AGIR AU QUOTIDIEN PAS BESOIN DE SUPER-POUVOIRS !

TRI SÉLECTIF

- > Tous les **emballages et tous les papiers** dans les **bacs jaunes**.
- > Tous les **emballages en verre** dans les **colonnes d'apport volontaire**.

PAGES 4 à 7

DÉCHETS ORGANIQUES : LE COMPOSTAGE

Je composte mes **déchets de préparation de repas** et je valorise mes **résidus de jardin** grâce au **compostage**, au **paillage** ou au **mulching**.

PAGES 8-9

CONSOMMATION

Nos gestes d'achat conditionnent notre production de déchets. Quelques astuces...

- > **Faire sa liste de courses**, s'y tenir et emporter des **sacs cabas**.
- > Privilégier les produits **sans emballage, en vrac et à la coupe**.
- > Boire **l'eau du robinet** pour supprimer les bouteilles en plastique.
- > Réduire le gaspillage alimentaire en **cuisinant les bonnes quantités**.
- > **Réparer un objet** au lieu de le jeter.
- > Privilégier les **produits rechargeables**.
- > Utiliser de préférence des **boîtes hermétiques** pour remplacer le film étirable et le papier aluminium.
- > Offrir un **cadeau « dématérialisé »**.

DÉCHÈTERIES

Pour les **déchets électriques et électroniques**, les **déchets dangereux**, les **meubles**, les **bouteilles de protoxyde d'azote...**

PAGES 12 à 15

**LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS
TOUS DANS LES BACS JAUNES !**

#ENVRAC
#SANSLESIMBRIQUER
#SANSLESLAVER
#BIENLESVIDER

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT !

Un emballage est ce qui protège un produit ou un objet.

Il doit être trié vide (même s'il est sale) et non emboîté dans un autre emballage.

COLLECTE

> Collecte en bacs

Les bacs doivent être sortis le matin de la collecte avant 12 h.

> Les jours d'enlèvement sont visibles sur votre **calendrier de collecte.**

> Si vos bacs contiennent trop d'erreurs de tri
ils ne seront pas collectés.



**TÉLÉCHARGER MON
CALENDRIER DE COLLECTE**

PENSEZ-Y !

- > Briques, conserves, pots de yaourts... Bien les vider suffit. **Inutile donc de les laver !**
- > **Aplatissez vos cartons et briques alimentaires** avant de les mettre dans le bac jaune.



OÙ LES DÉPOSER ?

- Sur le territoire de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, triez vos emballages et papiers **dans les bacs jaunes**. Le tri se pratique partout : à la maison, au travail, à l'école, au sport...

**Tous les emballages
et papiers se trient**

- > Vidés, non imbriqués et en vrac ou dans des sacs transparents
- > Sacs opaques interdits

ATTENTION

- > Les objets en plastique**, comme les ustensiles de cuisine ou de ménage, les jouets, les tuyaux, **qui ne sont pas des emballages**, doivent être jetés dans la poubelle grise ou en déchèterie.

- > Ne déposez jamais vos piles usagées, vos appareils contenant une batterie, vos bouteilles de gaz dans le bac jaune !**
Ils pourraient provoquer un incendie au centre de tri.
- Rapportez-les en magasin ou en déchèterie !**



Bacs jaunes

TOUS LES SACS, SACHETS ET FILMS EN PLASTIQUE



TOUS LES POTS, BARQUETTES ET TUBES

TOUS LES FLACONS, BIDONS ET BOUTEILLES



TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL



TOUS LES PAPIERS ET LES CARTONS

APRÈS LE GESTE DE TRI... VERS UNE NOUVELLE VIE !



OÙ SONT RECYCLÉS LES EMBALLAGES ?

EMBALLAGES	SITE DE RECYCLAGE	DÉBOUCHÉS
PLASTIQUE	Territoire national (Est de la France)	Nouvelles bouteilles, arrosoirs, fibres de rembourrage...
ACIER	Dunkerque (Nord)	Emballages, pièces auto, structures métalliques...
ALUMINIUM	Balen (Belgique)	Emballages, papier alu, pièces auto, vélo, trottinette, fenêtres...
CARTON	Rouen (Seine-Maritime)	Carton ondulé
VERRE	Le Havre (Seine-Maritime)	Emballages en verre
BRIQUES ALIMENTAIRES	Hondouville (Eure)	Essuie-tout, papier toilette (avec le carton), mobilier urbain (avec le plastique et l'aluminium)
PAPIERS	Golbey (Vosges)	Papier

Données Syvedac - Année 2026

LES EMBALLAGES EN VERRE RECYCLABLES À L'INFINI

1
BOUTEILLE EN
VERRE TRIÉE

1 NOUVELLE
BOUTEILLE

LES EMBALLAGES EN VERRE



OÙ LES DÉPOSER ?



COLLECTE

- > Dans les **colonnes de tri**.
- > Retrouvez le point le plus proche pour déposer vos déchets **sur le site de la communauté de communes**.

- > **Ne déposez pas de verre au pied des colonnes.**
- > **Retirez les couvercles en métal** et déposez-les dans les bacs jaunes.

- > **Seuls les emballages en verre se recyclent** (pas les miroirs, ni la vaisselle, ni les ampoules).

MOINS, C'EST MIEUX

ÇA PEUT RESSERVIR !

- > Pots à confiture, bouteilles, bocaux... **peuvent être réutilisés pour stocker vos aliments achetés en vrac.**

QUE DEVIENNENT-ILS ?

- > Une fois déposés dans la colonne dédiée, les emballages en verre sont collectés puis **transportés chez le verrier TOURRES & CIE situé au Havre**. Ils y sont recyclés et **leur vie recommence !**

**LE
SAVIEZ-VOUS ?**

Savez-vous que la plupart des parfumeries **offrent des réductions si vous leur rapportez vos flacons vides ?**

Ça sent bon les économies !

LES DÉCHETS ORGANIQUES

SOURCE DE BIENFAITS

Composter ses déchets permet de réduire ses ordures ménagères (près de 33 kg par an par personne) et d'avoir du compost, un produit naturel bon pour le jardin et les plantes.

CE QU'ON Y MET



LES 4 RÈGLES D'OR

- 1 **Équilibrez les apports :** mélangez les déchets alimentaires avec des déchets plus "secs" (branchages, feuilles mortes...).
- 2 **Fragmentez les déchets** (plus les déchets sont coupés en petits morceaux, plus vite ils se décomposent).
- 3 **Mélangez régulièrement** pour aérer votre compost.
- 4 **Surveillez l'humidité** et si besoin arrosez sans excès.



ASTUCE

► Pour prolonger la durée de vie de votre composteur en bois, badigeonnez-le d'un mélange composé à 50% d'huile de lin et 50% d'essence de térébenthine.

Soyez malin, rendez à votre jardin ce qui lui appartient !



LE COMPOST

► Le compost est un excellent amendement qui **améliore la structure du sol et favorise la croissance des végétaux**. Après 7 à 9 mois, vous pouvez **l'épandre à la surface du sol** (de 2 à 8 kg / m²) **à l'automne et l'enfouir au printemps** avant de semer et planter. Pour les jardinières, veillez à mélanger **1/3 de compost avec 2/3 de terre**.

Réduisez-les à l'aide d'un broyeur ou d'une tondeuse, **puis utilisez le broyat pour couvrir les pieds de vos plantations**.

LE PAILLAGE

► Recouvrir le sol du jardin de matières organiques (broyats, feuilles mortes, tontes...) **permet de le protéger et d'en préserver l'humidité** (moins besoin d'arroser).

Attention, **5 cm d'épaisseur de déchets suffisent**. Et pensez à arroser avant et après avoir déposé votre paillis.

LE BROYAGE

► Branchages, feuilles mortes et tailles de hale vous encombrant ?

Passer 1 heure à pailler sous les haies **vous économisera environ 10 h d'entretien et de désherbage !**

DÉMARCHE

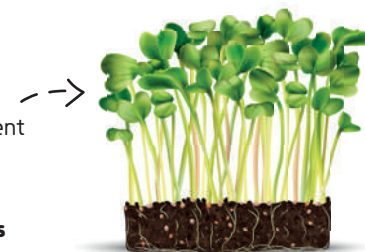
► Les déchets organiques doivent être déposés dans des **composteurs individuels ou collectifs**. Ils sont en vente au prix de 30 € sur réservation à l'accueil de la Communauté de Communes ou sur le site Internet. Taille : **400 litres**. Un guide du compostage vous sera également fourni lors de la session d'information obligatoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

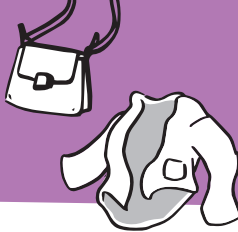
Test du cresson : savoir si mon compost est mûr !

Semez du cresson sur du compost humide, dans un récipient ouvert.

- Au bout de quelques jours, les graines germent puis donnent des feuilles vertes : **votre compost est mûr !**
- **Si ce n'est pas le cas, votre compost est encore « jeune »**. Le compostage n'est pas arrivé à terme. **Attendez quelques semaines puis refaites le test.**



LES TEXTILES LES FRIPEES, C'EST CHIC !



LES TEXTILES CONCERNÉS

(même abîmés)



Vêtements



Linge de maison



Chaussures
(par paire)



Accessoires



Maroquinerie

Tous les vêtements, linges de maison et chaussures se trient, même abîmés. Ils doivent être placés, propres et secs, dans un sac fermé et les chaussures liées par paires.

MOINS, C'EST MIEUX

SECONDE CHANCE

> Vos armoires débordent ?
Donnez ou vendez les vêtements que vous ne portez plus en friperies, dépôts-ventes ou sur Internet.

QUE DEVIENNENT-ILS ?

> Selon leur état, les textiles déposés dans les bornes sont **revendus dans les commerces de seconde main** (ressourceries, recycleries...) ou **déchiquetés** pour être **transformés, par exemple, en isolants**.

OÙ LES DÉPOSER ?



COLLECTE

- > Retrouvez la **borne la plus proche** sur le site Internet de la Communauté de Communes.
- > Les textiles peuvent être abîmés mais doivent être **propres, secs et pliés** puis mis dans des **sacs fermés**.
- > **Pensez aux agents qui collectent les bornes !** Merci de ne déposer que du textile, de la maroquinerie, et des chaussures.

Re_fashion

LES ORDURES MÉNAGÈRES POUR LA POUBELLE GRISE

LES DÉCHETS CONCERNÉS



MOINS, C'EST MIEUX

> **Faites des économies sur le long terme en remplaçant les produits à usage unique par des produits lavables !**

- > Dans la cuisine ou en pique-nique : vaisselle lavable - serviettes en tissu au lieu de l'essui-tout
- > Dans la salle de bain : cotons-tige lavables, lingettes lavables à la place des cotons démaquillants ou des lingettes imbibées pour le change de bébé

> Pour l'hygiène intime : serviette hygiénique lavable, culottes menstruelles ou cup...et pour bébé les couches lavables ! **Le Syvedac vous propose de tester gratuitement des couches lavables pendant un mois.** (contact@syvedac.org)

PENSEZ-Y !

> **Les piles, téléphones portables hors d'usage, D3E** (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), **batteries, cartouches d'encre, ampoules, néons**, doivent être rapportés en magasins ou en déchèteries et les **médicaments non utilisés** en pharmacie.

QUE DEVIENNENT-ELLES ?

> Les ordures ménagères sont incinérées (sans tri) au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique du SYVEDAC à Colombelles. **Elles sont valorisées en énergie** (chaleur et électricité).



Les **bouteilles de gaz et d'hélium** sont interdites en déchèterie et ne doivent pas être déposées dans le **bac gris**. La plupart étant consignées, vous pouvez les **rapporter dans les lieux de vente** ou les revendre sur le **marché de l'occasion**.

Les **bouteilles de protoxyde d'azote** sont à **rapporter en déchèteries**, elles seront traitées en toute sécurité par un prestataire agréé

OÙ LES DÉPOSER ?



Bacs

COLLECTE

> **Sortez votre bac le matin de la collecte** et rentrez-le rapidement une fois vidé pour ne pas gêner la circulation des piétons.

> S'il contient des **déchets pouvant être recyclés** (verre, déchets verts...) ou des **déchets dangereux (bouteilles de gaz)**, votre bac sera **refusé** à la collecte.

> Le bac doit être **fermé. Tout sac à côté ou au-dessus du bac ne sera pas collecté.**

LE
SAVIEZ-VOUS ?

Pour produire un **T-shirt**, il faut **2 700 litres** d'eau, ce qui représente la consommation pour 70 douches. Et pour un **jean**, il faut **11 000 litres**, soit l'équivalent de 285 douches ! *

Des économies d'eau !

* Source : Fashion Revolution

LES DÉCHÈTERIES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

DÉCHETS ACCEPTÉS

-  > Tout venant
(sauf les ordures ménagères du bac gris)
-  > Résidus de jardins
-  > Déchets d'ameublement et de la maison
-  > Métaux, ferrailles
-  > Journaux, revues, magazines
-  > Textiles
-  > Cartons pliés
-  > Verre
-  > Batteries et piles
-  > Huiles minérales et végétales
-  > Articles de sport et loisir
-  > Bois classes A et B
-  > Déchets d'équipements électriques et électroniques
-  > Déchets dangereux (peintures, solvants...)
-  > Gravats & terre
-  > Ampoules
-  > Couettes & oreillers
-  > Articles de bricolage et de jardinage
-  > Protoxyde d'azote



Restez informé des horaires et fermetures exceptionnelles en nous suivant sur l'application Panneau Pocket !

ACCÈS DÉCHÈTERIE

Après inscription auprès du service déchets ménagers de la communauté de communes, vous pourrez vous rendre à la déchèterie muni d'un QR Code transmis par la collectivité.

LES BONS RÉFLEXES

- > **Respectez les gardiens** de déchèteries et **respectez les consignes** de tri.
- > Si vous avez une remorque, **bâchez-la obligatoirement**.
- > **Triez vos apports** par flux (encombrants/ferraille/cartons, etc.) avant de vous rendre à la déchèterie.
- > Si vous avez des déchets encombrants, **venez accompagné**.
- > **Les sacs plastiques opaques sont interdits**, car ils sont très souvent déposés non triés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Afin d'optimiser le remplissage de la benne maison, merci de démonter vos meubles en amont.

Cela permet une optimisation des bennes, moins de camions sur les routes et surtout...

moins de pollution !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

HORAIRES



> BARON-SUR-ODON & SAINTE-HONORINE-DU-FAY

HEURES D'HIVER

du 15 octobre au 14 mars

LUNDI	10h-12h	14h-17h
MARDI	FERMÉ	
MERCREDI	10h-12h	14h-17h
JEUDI	FERMÉ	
VENDREDI	10h -12h	
SAMEDI	9h30 -12h	
DIMANCHE	FERMÉ	

HEURES D'ÉTÉ

du 15 mars au 14 octobre

LUNDI	9h-12h	14h-18h
MARDI	FERMÉ	
MERCREDI	9h-12h	14h-18h
JEUDI	FERMÉ	
VENDREDI	9h-12h	
SAMEDI		
DIMANCHE	FERMÉ	



DÉCHETS REFUSÉS

OÙ DÉPOSER VOS PNEUS, VOTRE AMIANTE ET VOS MÉDICAMENTS ?

PNEUS

Les garages et centrales de pneus ont l'obligation de prendre vos pneus usagés, même si vous ne les changez pas chez eux. Ils peuvent néanmoins vous demander une contribution environnementale.

AMIANTE

La manipulation de l'amiante nécessite des équipements spécifiques. Vous pouvez vous rapprocher de Véolia, Suez ou de GBD (Rots).



BOUTEILLE DE GAZ

Les bouteilles de gaz (butane ou propane) doivent être rapportées chez le revendeur de la marque qui figure sur la bouteille. Depuis janvier 2022, **la reprise par le revendeur est obligatoire**, même sans nouvel achat, et sans facture/justificatif d'achat.

DASRI ET MÉDICAMENTS

Tous les DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux) et les restes de médicaments (comprimés, pommades, patchs, poudres, gélules, sprays, inhalateurs, flacons de sirops,...) périmés ou non, doivent être rapportés en pharmacie.

FINANCEMENT DU SERVICE LA REDEVANCE INCITATIVE

Qu'est-ce-que c'est ?

- > C'est un système de facturation qui prend en compte la collecte et le traitement de tous les déchets **en fonction de la production de chaque foyer**.
- > Depuis la mise en place de ce système sur le territoire de la Communauté de Communes, la production de déchets ménagers a diminué de 30% et le tri des emballages et papiers a fortement augmenté.
- > Les contributions des usagers représentent plus de 80% des recettes totales du budget déchets ménagers.

QUELS SERVICES SONT COMPRIS DANS VOTRE REDEVANCE ?

-  La collecte des emballages et des papiers
-  La collecte des ordures ménagères résiduelles
-  L'incinération des ordures ménagères résiduelles
-  La collecte des colonnes verre
-  La collecte et le traitement des déchets apportés en déchèteries
-  L'accès au portail web Ecocito
-  La mise à disposition de composteurs individuels ou partagés à prix réduit
-  Les frais administratifs de fonctionnement du service



J'EMMÉNAGE

- > Je déclare mon emménagement en ligne ou directement à l'accueil de la CCV00 afin de démarrer le service de collecte.

JE DÉMÉNAGE

- > Je déclare mon déménagement en ligne ou directement à l'accueil de la Communauté de communes, 3 semaines avant mon départ pour permettre l'arrêt de ma facturation.



Vous arrivez ou partez en cours d'année ?

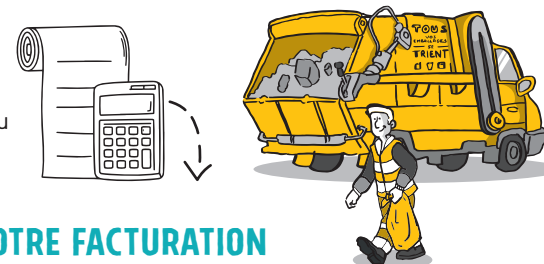
Votre facture et les services inclus sont proratisés en fonction du **temps passé** sur le territoire.

FINANCEMENT DU SERVICE VOTRE FACTURE

COMPOSITION DE VOTRE REDEVANCE ANNUELLE

UN ABONNEMENT ANNUEL FIXE !

- > Abonnement fixe pour tous les usagers
- > Forfait en fonction du volume de votre bac
- > Une part variable en cas de dépassement du forfait (levées des ordures ménagères et passage en déchèterie)



CHOISIR LA PÉRIODICITÉ DE VOTRE FACTURATION

FACTURATION SEMESTRIELLE



Vous recevrez 2 factures par an, une fois le service rendu :

- > La première en juillet/août, valant pour le 1er semestre de l'année en cours et comportant environ la moitié de l'abonnement annuel et du forfait.
- > La seconde en janvier/février de l'année suivante, valant pour le second semestre de l'année en cours et comprenant l'autre moitié de l'abonnement annuel et du forfait, ainsi que les collectes supplémentaires.

PRÉLÈVEMENT MENSUEL

Prélèvement sur 10 mensualités.

- > Les prélèvements automatiques se font tous les 10 du mois de mars à décembre (pas de prélèvement en janvier et février).
- > En janvier de l'année suivante, vous recevez votre facture de solde si vous avez dépassé votre forfait de levées du bac gris et passages en déchèterie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Accédez à l'ensemble du suivi de votre compte déchets ménagers et réalisez vos démarches en toute simplicité en créant votre compte Ecocito. Vous pouvez même activer la mensualisation des déchets ménagers en toute autonomie !

C'est plus simple !

Connexion à votre espace

<https://vallees-orne-odon.ecocito.com>
Simple, rapide et sécurisé, payez votre facture par Internet !



EMBALLAGE OU PAS ?



JE LE TRIE
tout simplement !

POUR EN SAVOIR +

02 31 73 11 98

www.vallees-orne-odon.fr
citoyens.citeo.com



CITEO

**Vallées
de l'Orne
et de l'Odon**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Syvedac**
Agissons durablement
sur nos déchets

**LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !**
RÉDUISONS, RECYCLONS, VALORISONS

* LE TRI C'EST FACILE !